

Le ruisseau de Moissannes





FICHE d'identité...

Ruisseau de Moissannes

(ruisseau du Palland)

Limousin

Département:

Commune(s) concernée(s):

Superficie:

Opérateur du Site:

Validation du Document d'objectifs

par le Comité de Pilotage:

[Ruisseau de Moissannes

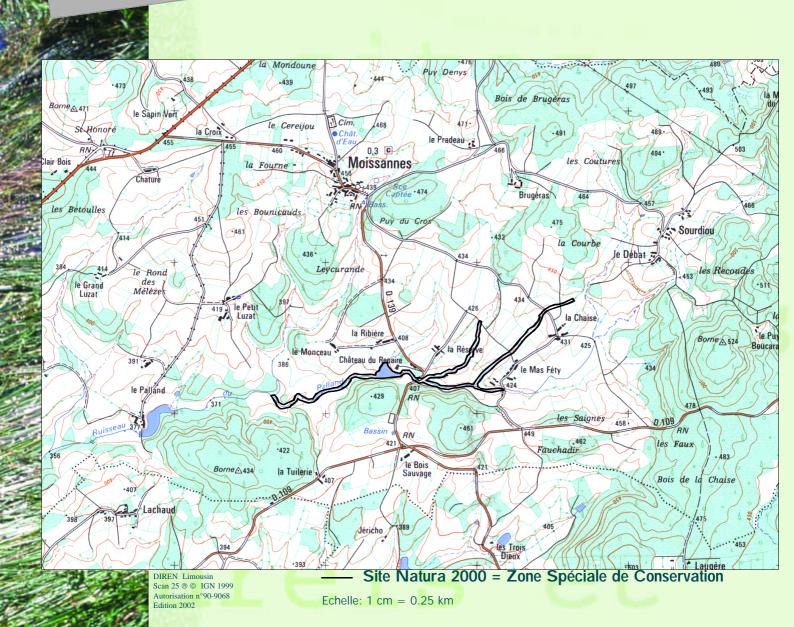
(ruisseau du Palland)

Haute-Vienne (87)

And Chambre d'Agriculture de

la Haute-Vienne

e site de Moissannes a été proposé comme site Natura 2000, car il recèle une espèce autochtone, l'écrevisse à pattes blanches, qui est en voie de disparition.



ANALYSE de l'existant...

> Analyse écologique...

L'écrevisse à pattes blanches

(Austropotamobuis pallipes) est devenue rare en Europe, notamment en Limousin. Plusieurs protections ont été mises en place : au niveau européen, cette espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats¹, ainsi que dans la convention de Berne. En France, depuis le 21 juillet 1983 un arrêté ministériel national protège les écrevisses autochtones en interdisant de dégrader et d'altérer sciemment leurs biotopes. Au niveau départemental, une interdiction de capture a été mise

en place en 1998. Malgré ces protections, la population d'écrevisse a connu une forte



régression, suite, notamment, à la propagation de maladies (la peste de l'écrevisse, la maladie de la porcelaine), la concurrence directe avec des espèces introduites (l'espèce américaine *Orconectes limosus*, l'espèce californienne *Pascifastacus lenuisculus*) ou la modification du milieu par les activités humaines (érosion des berges par le bétail, gestion d'étang entrainant des modifications de débits, dégradation de la qualité des eaux).

On a également repéré des traces de **loutre** (*lutra lutra*) le long du cours d'eau. Cette espèce est protégée en France depuis 1981.

> Analyse des activités humaines...

Les activités économiques du secteur du ruisseau de Moissannes sont essentiellement l'agriculture, la culture et l'exploitation de la forêt. Le lit du ruisseau est principalement entouré de prairies, utilisées en pâture pour l'élevage bovin. Plusieurs exploitations s'inscrivent déjà dans une démarche de protection du milieu et des écrevisses.

En ce qui concerne les parcelles boisées (résineux), des Plans





Simples de Gestion ont été élaborés permettant l'entretien et la coupe pour la commercialisation.

La chasse traditionnelle est pratiquée sur le site. En revanche, le ruisseau de Moissannes est en réserve de pêche.



L'écrevisse à pattes blanches: 7 mues = 7 dangers

L'écrevisse à pattes blanches est un crustacé pouvant atteindre 12 cm pour un poids de 90 g. La forme générale rappelle celle d'un petit homard: corps aplati latéralement, segmenté avec une queue aplatie en éventail. La couleur générale est vert bronze à gris avec une face ventrale plus pâle, notamment au niveau des pinces. La tête est surmontée de 2 longues antennes et les yeux sont portés par des pédoncules mobiles.

L'écrevisse mue 7 à 8 fois durant les 3 premiers mois de sa croissance, puis 1 à 2 fois chaque année. Ce sont les moments où elle est le plus vulnérable.

Elle se nourrit de larves d'insectes, de petits crustacés et de végétaux comme les feuilles, mousses et autres plantes aquatiques. Elle atteint sa maturité sexuelle au bout de 3 à 6 ans, et se reproduit en septembreoctobre.

Ses habitats préférés sont les sous-berges des ruisseaux, les racines, les souches, les gros et petits blocs et cailloux.

L'écrevisse est essentiellement nocturne et se cache le jour sous les pierres et dans les trous de berges. Son activité est maximale en été, surtout au crépuscule et pendant la période d'accouplement.



> Connaissance et maintien de l'Ecrevisse à pattes blanches

COMPTAGE ET SUIVI

Pour la bonne connaissance de la population d'écrevisses à pattes blanches

ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES DE L'EAU

Afin de suivre la qualité de l'eau(analyse du taux d'oxygène dissout, de la matière en suspension, de la demande biologique et chimique en oxygène, de l'ammonium, des nitrates et phosphates).

Expositions, films, sorties, maison de l'écrevisse...

Agriculture

ANIMATION

CLOTURE ET ENTRETIEN DES RIVES

AMENDEMENTS CALCAIRES

Pour limiter l'accès du cours d'eau au bétail (érosion des berges)

CAPTAGE DE SOURCES ET POSE D'ABREUVOIRS

Pour éviter que les vaches viennent boire au cours d'eau

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE L'EXPLOITATION

. Utilisation de calcaire broyé pour éviter l'acidification excessive de l'eau du ruisseau

Diagnostic adapté à l'exploitation évaluant les potentiels pollutions diffuses et leurs impacts au niveau des dejections et du ruissellement des eaux

NETTOYAGE DE L'AFFLUENT DU MAS FÉTY

Le nettoyage permet d'éviter l'envasement et l'encombrement par les végétaux.

GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES

Gestion extensive par pâturage raisonné et/ou fauche des parcelles

AMÉNAGEMENT DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU

Des ponts seront installés pour permettre la traversée du ruisseau

Gestion des étangs

DÉRIVATION DE L'ÉTANG DU REPAIRE



Une étude de faisabilité déterminera la pertinence de l'aménagement d'une dérivation, qui permetterait :

-de ne plus être tributaire de l'hydrologie du cours d'eau (crues,...) grâce à un système de vannes

-d'apporter constamment au cours d'eau une eau fraîche et de bonne qualité physico-chimique

-une continuité du ruisseau pour les poissons et écrevisses

-la dilution des eaux de vidange de l'étang et l'alimentation en eau fraîche des bacs de stockage de poissons placés à côté de la pêcherie

AMÉNAGEMENT DU SYSTÈME DE VIDANGE DE L'ÉTANG DE LA CHAISE

Aménagement du moine actuel pour maîtriser les vidanges et ainsi mieux gérer la qualité de l'eau rejetée en aval de l'étang (a déjà été réalisé)

BAC DE DÉCANTATION EN AVAL DE L'ETANG DE LA CHAISE.

.Une étude de faisibilité déterminera l'éventuelle installation d'un bac de décantation. Le but est de retirer les matières en suspension du dernier tiers du volume des eaux de vidange, afin de déverser une eau claire dans le cours d'eau

PIÉGEAGE DES RAGONDINS

Lutte contre les ragondins, espèce nuisible, en utilisant uniquement des pièges, et non pas de lutte par empoisonnement

> Assainissement domestique

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Chaque commune doit délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif (d'après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992). Le zonage dresse un état des lieux complet des dispositifs d'assainissement des eaux en place et per met d'évaluer leur impact réel et ainsi indique les aménagements éventuels à prévoir.